

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 10 mars 2026 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Planification du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire :
 - Ville de Saint-Honoré – Approbation du règlement 991;
 - Municipalité de Saint-Félix-d'Otis – Approbation du règlement 343-2026.
- Le conseil de la MRC autorise le renouvellement des contrats d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI) pour deux (2) ans avec les organismes suivants :
 - Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay;
 - Société de développement de l'Anse-aux-Foins inc.;
 - Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin;
 - Comité de développement de Larouche;
 - Développement Falardeau inc.;
 - Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord.
- La MRC accorde son appui à l'Organisme de bassin versant du Saguenay en regard de son projet de caractérisation et de restauration de milieux humides et hydriques (PRCMHH).

Développement du territoire

- La MRC octroie un montant de 15 000 \$ pour l'année financière 2026-2027 au Carrefour Jeunesse Emploi Saguenay pour le maintien du service de *Place aux jeunes Le Fjord-du-Saguenay*.

Services aux entreprises

- L'ensemble des recommandations du comité de développement économique - volet CIDE de la MRC du Fjord-du-Saguenay et proposées lors de la réunion du 23 février 2026, est entériné.

Gestion des services municipaux et des infrastructures

- Le conseil de la MRC octroi un mandat à l'entreprise Services Environnementaux Saint-Laurent pour la tenue de deux collectes des RDD dans le réseau d'écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour un montant forfaitaire de 28 743,75 \$ avec taxes, en plus des coûts supplémentaires indiqués à même la résolution.
- Le conseil de la MRC autorise le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer l'Addenda n° 1 à l'*Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre de la municipalité de Saint-Ambroise* intervenue le ou vers le 9 juillet 2025 avec la municipalité de Saint-Ambroise.

Technologies de l'information

- Le conseil de la MRC octroi un contrat à l'organisme Commissaires du Québec un contrat pour l'évaluation des risques et consultation en cybersécurité au montant de 56 797,65 \$ avec taxes, suivant l'offre de service datée du 18 février 2026.

Sécurité publique

- Le conseil adopte les rapports d'activités annuel et compilé 2025 liés au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Aides financières

- La MRC adopte le plan de développement du transport collectif tel que présenté et demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec de lui octroyer une contribution financière de 276 870 \$ pour chacune des années 2025-2026-2027 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2.1.
- La MRC adopte le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire et les politiques qui sont incluses, tel que recommandé par son conseil administratif.
- Les aides financières suivantes sont octroyées dans le cadre du volet *Projet local* de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, comme recommandé par le comité administratif lors de la réunion du 24 février 2026 :

Organisme	Projet	Montant recommandé
CAIR de Bégin	Animation de milieu	19 800 \$

Organisme	Projet	Montant recommandé
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Mobilisation 2026	24 000 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Achat de défibrillateurs	8 800 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	Acquisition équipements, salle d'entraînement	2 311 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	Aménagement d'un parc de loisirs, étapes préliminaires	46 870 \$
	Total	101 781 \$

Services administratifs

- La MRC adopte le règlement numéro 26-523 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 24-488 visant à changer la date pour la vente des immeubles à défaut de paiement des taxes.
- Le conseil autorise la liste des dossiers afin qu'ils soient mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires le 4 juin 2026.
- La MRC adopte le règlement numéro 26-522 concernant l'exercice du droit de préemption par la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- La MRC annonce son intention de déclarer sa compétence relativement au transport collectif de personnes à l'égard de 12 municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

/MoG